

Date de publication :

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

N°2025-10-05

En exercice : 26

Présents : 14

Votants : 23

(dont 9 pouvoirs)

Objet : Reprise du réseau impasse du Désert - constitution d'un groupement de commandes avec la CCMDL

**L'an deux mille vingt-cinq,
Le 02 octobre à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 25 septembre 2025

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Maryline RATTON est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

Présents :

BANINO Jérôme, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, LAPLACE Sébastien, GLEIZES Jérôme, DALBEPIERRE Michael, RATTON Maryline, VERICEL Pauline.

Absents excusés :

MICHELOT Eric pouvoir à DALBEPIERRE Michael,
GRANGE Evelyne pouvoir à GRANGE Agnès,
ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana pouvoir à VAUX
Marie-Aimée,
VENET Denis pouvoir à TOINET Guy,
MURIGNEUX Claudie pouvoir à SARTORETTI Michel,
CAKIR-LOUSSE Corinne pouvoir à SIMON Anne-Claire,
ODIN Catherine pouvoir à WITHERS Patrick,
PAÏSSE Matthieu pouvoir à BANINO Jérôme,
THEVENON Pierrick pouvoir à RATTON Maryline.

Absents :

ROY Jean Sébastien,
FLAMENT Julien,
AGGOUN Jean-Claude.

Date de publication :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la fragilité des remparts qui ceinturent la Collégiale nécessitant une vigilance particulière avant tout autre aménagement, la nécessité de corriger les désordres constatés sur les réseaux existants difficilement accessibles car situés sous des bâtiments.

Monsieur le Maire rappelle le projet de création de deux réseaux distincts : un réseau d'eaux usées, avec raccordement sur la rue de la Doue et un réseau d'eaux pluviales avec rejet dans l'Orzon.

Monsieur le Maire informe que La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais propose la mise en place d'une convention de groupement de commandes. Le coût des travaux est estimé à hauteur de 306 292,78€ HT, 49,5% pour la commune et le solde pour la CCMDL. Les crédits nécessaires à cette opération ont été ouverts au budget primitif 2025.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le principe de reprise des réseaux d'assainissement autour de la Collégiale, de valider la participation financière de la commune à hauteur de 49,5 % du coût total HT des travaux et d'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec la CCMDL ainsi que tout document s'y rapportant

Le Conseil Municipal :

Vu le projet de groupement de commandes

Après en avoir délibéré :

à 23 voix pour, 0 contre et 0 abstention

1. **APPROUVE** le principe de reprise des réseaux d'assainissement autour de la Collégiale.
2. **VALIDE** la participation financière de la commune à hauteur de 49,5 % du coût total HT des travaux.
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec la CCMDL ainsi que tout document s'y rapportant.
4. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
5. **CHARGE** Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

La secrétaire de séance,

Le Maire,

